

« la Bienvenue » à Court Saint Etienne



<p>1. Origine Initiateurs Année de création Élément déclencheur</p>	<p>Créé à l'initiative de parents, du groupe de paroles de personnes présentant une déficience intellectuelle de Inclusion asbl (Afrahm) du Brabant Wallon, de Coup de Pouce à l'avenir asbl et de la Fondation Portray Maison créé en 2014 Élément déclencheur : la demande des jeunes du groupe de paroles d'avoir un 'chez soi' autonome en évitant l'isolement</p>
<p>2. Description générale Publics cibles Objet social Philosophie</p>	<p>Maison composée de 7 studios autonomes avec espaces communs, dont les habitants sont pleinement indépendants et sont soutenus dans leur autonomie par un service spécialisé 'Coup de Pouce à l'avenir'. Les lignes de force sont : autonomie – responsabilité individuelle des habitants et implication dans la gestion du projet– liens sociaux - accompagnement léger – inclusion dans l'environnement</p>
<p>3. Montage du projet Juridique Financier Partenaires Rôles des pouvoirs publics</p>	<p>La maison est la propriété de la Fondation Portray (lié à un Fonds Nominatif au sein de la Fd° Portray) – les habitants sont locataires (bail de résidence principale-loyers modérés) Le projet a été monté financièrement grâce 1/ au Fonds Nominatif (don de la maison en échange d'une contre-valeur affectée au profit d'une personne fragilisée par le handicap, tout au long de sa vie) 2/ des dons et des sponsors et 3/ l'émission de certificats immobiliers Le partenaire principal est l'asbl 'Coup de Pouce à l'avenir' service subsidié Aviq chargé de l'accompagnement des habitants</p>
<p>4. Fonctionnement du projet Activité des habitants Durée de « séjour » Durée de séjour Vision de l'habitat Accompagnement Gestion budgétaire Gestion du personnel Agrément</p>	<p>Les habitants ont des activités extérieures à la maison en journée (minimum mi-temps) Ils sont locataires (bail de résidence principale) aussi longtemps qu'ils s'y sentent bien Accompagnement léger (6h/semaine pour 8 habitants) par un service extérieur subsidié –les locataires supportent , en sus du loyer , les charges communes du bâtiment dont une part sert à financer la partie non subsidiée de l'accompagnement. Il s'agit de logements et non d'une institution, le service d'accompagnement est subsidié.</p>
<p>5. Idées à retenir</p>	<p>Dissociation de la propriété de l'immeuble et de l'accompagnement Les locataires sont des locataires 'ordinaires' (bail de résidence principale) à loyer modéré</p>

	Quelques activités collectives dont un repas hebdomadaire obligatoire et une réunion de coordination avec le service d'accompagnement
6. Contacts	Site internet : www.fondation-portray.be Téléphone : 02.534 00 38 Mail : secretariat@fondation-portray.be Adresse du projet : Place Communale, 7 à Court St Etienne

